



Syndicat Départemental
des Personnels de la Recherche
et des Établissements
d'Enseignement Supérieur - F.O. - 42

2012

Bulletin d'adhésion / Fiche de renseignements

NOM, Prénom :

Adresse personnelle (1) :

Tél. personnel :

Établissement d'exercice :

Adresse professionnelle :

Tél. professionnel :

E-mail :

Cochez et/ou remplissez les cases correspondant à votre situation :

Corps (2) :

Grade (3) :

Indice (Obligatoire pour trésorerie nationale)

Secteurs Professionnels

BAP

ASU	
BIBLIOTHEQUES	
CONTRACTUEL	

CROUS	
ITRF SUP	
AUTRES (Préciser)	

	Discipline	Section CNU
Enseignant		
Enseignant-chercheur		

CNRS	BAP	Section CNRS	Comité Scientifique
Chercheurs			
ITA			

Responsabilité(s) syndicale(s) :

Déclare adhérer au SDPREES-F.O.-42

Date :

Signature :

Tout bulletin non accompagné de la cotisation correspondante ne pourra pas être enregistré par la trésorerie départementale.

(1) Préciser à quelle adresse le courrier syndical doit être envoyé

(2) Exemples : maître de Conférences, secrétaire d'administration, magasinier, ...

(3) Exemple : 1ere classe échelon 3

A renvoyer au trésorier : Sylvain Excoffon, Faculté SHS, Site Tréfilerie (courrier interne) ou : Faculté SHS, Site Tréfilerie, 33, rue du Onze-novembre, 42023 ST-ETIENNE CEDEX 2 (courrier externe).

S.D.P.R.E.E.S.-F.O. Loire

Syndicat national :

Secrétaire syndical :
Jean-Claude Jarrige • IUT • 28, av. Léon Jouhaux
42023 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2 Tél. : 04 77 46 34 83
e-mail : jeanclaude.jarrige@univ-st-etienne.fr
site : <http://sdpreesfo42.free.fr>

S.N.P.R.E.E.S.-F.O.
6-8, rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 56 93 22 88 • Fax : 01 56 93 22 87
E-mail : snpreesfo@dial.oleane.com



S.D.P.R.E.E.S.-F.O.- 42

Syndicat départemental des personnels de la recherche et des établissements d'enseignement supérieur - Force Ouvrière - Loire
 Représentant syndical : Jean-Claude Jarrige, I.U.T., La Métare

Contact : 04-77-46-34-83

e-mail : jeanclaude.jarrige@univ-st-etienne.fr

site : <http://sdpreesfo42.free.fr>

BAREME DES COTISATIONS 2012

<i>Indice</i>	<i>Cotisation mensuelle</i>	<i>Cotisation semestrielle</i>	<i>Cotisation annuelle</i>
Etudiants contractuels non doctorants	4,30	25,80	51,60
jusqu'à 250	7,80	46,80	93,60 €
251 à 300	8,55	51,30	102,60 €
301 à 350	9,80	58,80	117,60 €
351 à 400	11,10	66,60	133,20 €
401 à 450	12,95	77,70	155,40 €
451 à 500	14,25	85,50	171,00 €
501 à 550	15,60	93,60	187,20 €
551 à 600	17,40	104,40	208,80 €
601 à 650	18,65	111,90	223,80 €
651 à 700	19,95	119,70	239,40 €
701 à 750	21,30	127,80	255,60 €
751 à 800	23,10	138,60	277,20 €
801 à 850	24,45	146,70	293,40 €
851 à 1000	27,20	163,20	326,40 €
> 1000	29,15	174,90	349,80 €

+ Montant de la carte 2012 = 10 €

Rappel : 66 % des cotisations sont déductibles du montant des impôts.

Merci d'établir votre chèque à l'ordre du SDPREES-F.O. Loire

Nom :

Prénom :

Carte	10,00
Cotisation une année	
Cotisation un semestre	
Cotisation _ mois	
TOTAL PAYE :	

Adhérer au syndicat pour manifester son soutien à l'action de celui-ci, **c'est prendre une carte (10 euros)**. Participer matériellement à l'action du syndicat, c'est cotiser (paiement des timbres). Naturellement, si vous ne disposez pas de l'argent nécessaire, vous pouvez limiter votre participation à l'adhésion (carte) + un ou deux timbres. Vous pouvez vous acquitter d'une cotisation mensuelle, vous pouvez aussi opter pour une ou plusieurs cotisations trimestrielles (voir barème). Si vous payez la totalité de la cotisation annuelle, vous pouvez le faire en une seule fois ou adresser des chèques à l'ordre du SDPREES-F.O. Loire, mais non datés, en précisant à quelles dates vous voulez que nous encaissions ces chèques.

A renvoyer au trésorier : Sylvain Excoffon, Faculté SHS, Site Tréfilerie (courrier interne) ou : Sylvain Excoffon, Faculté SHS, Site Tréfilerie, 33, rue du Onze-Novembre, 42023 ST-ETIENNE CEDEX 2 (courrier externe).